

## Rhétorique réactionnaire

# Incitation à la bêtise

## Sur « l'excuse sociologique »

*« Un peuple est d'autant plus démocratique que la délibération, que la réflexion, que l'esprit critique jouent un rôle plus considérable dans la marche des affaires publiques. Il l'est d'autant moins que l'inconscience, les habitudes inavouées, les sentiments obscurs, les préjugés en un mot soustraits à l'examen, y sont au contraire prépondérants »*

Émile Durkheim, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, 2003 [1950], p. 123-124.

GÉRARD MAUGER

Quelques déclarations récentes du Premier Ministre sont apparues à des intellectuels d'horizons très divers comme de véritables incitations à la bêtise : provocations malheureusement « suivies d'effets » et dont on peut craindre qu'elles « portent atteinte aux intérêts [culturels] fondamentaux de la nation »<sup>1</sup>. Ces encouragements réitérés à l'incompréhension concernent, il est vrai, des pratiques *a priori* « incompréhensibles » et à peu près universellement condamnées : les attentats djihadistes du 13 novembre 2015. Le 25/11/2015, Manuel Valls

déclarait ainsi devant l'Assemblée nationale : « Aucune excuse ne doit être cherchée, aucune excuse sociale, sociologique et culturelle ». Le lendemain, il réitérait le propos devant le Sénat : « J'en ai assez de ceux qui cherchent des excuses et des explications culturelles ou sociologiques à ce qui s'est passé ». Et, le 9/1/2016, lors de la commémoration de l'attaque contre l'Hyper Cacher, il précisait que « pour ces ennemis qui s'en prennent à leurs compatriotes, qui déchirent ce contrat qui nous unit, il ne peut y avoir aucune explication qui vaille, car expliquer c'est déjà vouloir un peu excuser »<sup>2</sup>. Récusant par avance toute espèce d'explication « sociologique » (mais aussi « culturelle » et sans doute aussi « psychologique ») de ce genre de pratiques au prétexte que toute explication pourrait valoir comme « excuse », le Premier ministre s'alignait ainsi sur cette forte maxime

1. Article 23 du Code pénal que j'étends ici aux « intérêts culturels de la nation ».

2. Cit. in « Culture de l'excuse : les sociologues répondent à Valls », *Libération*, 12/1/2016.

de Nicolas Sarkozy : « Quand on veut expliquer l'inexplicable, c'est qu'on s'apprête à excuser l'inexcusable »<sup>3</sup>.

Directement mis en cause, au cas où s'ils s'aviseraient d'« expliquer » les attentats djihadistes, de nombreux intellectuels ont répliqué dans différents registres à Manuel Valls. Selon Farhad Khosrokhavar, récuser toute compréhension c'est rejeter les djihadistes hors de la « commune humanité » : « dire qu'expliquer, c'est en partie excuser, équivaut à dire qu'il ne faut pas chercher à comprendre. C'est faire des djihadistes des bêtes féroces, ou alors des fous », écrit-il<sup>4</sup>. Pour Alain Badiou, récuser la compréhension c'est avouer son intérêt à l'incompréhension : « De toute évidence, écrit-il, les pouvoirs ont intérêt à bloquer la chose dans son caractère incompréhensible »<sup>5</sup>. Marcel Gauchet considère que récuser la connaissance, c'est refuser d'agir rationnellement : « Pour bien combattre un adversaire, il faut le connaître. C'est le moyen de mobiliser les esprits et de donner une efficacité à l'action publique »<sup>6</sup>. Quant à la déclaration collective du président de l'Association française de sociologie (AFS) et des co-présidents de l'Association des sociologues enseignants du supérieur (ASES), elle dénonce la confusion entre expliquer et juger et la provocation anti-intellectualiste du Premier ministre : « Qu'aurait-on pensé si Manuel Valls avait dit : "J'en ai assez de ceux qui cherchent en permanence des explications géologiques aux trem-

blements de terre" ? »<sup>7</sup>. Mais la réponse la plus argumentée est, à ce jour, celle de Bernard Lahire qui publie un livre intitulé *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*<sup>8</sup>.

Ce genre d'invectives à l'égard de l'explication sociologique, focalisées sur la question de la délinquance, ne date pas d'aujourd'hui<sup>9</sup>. Ainsi, Loïc Wacquant<sup>10</sup> avait-il rappelé que la dénonciation de « l'excuse sociologique » des délinquants et la réaffirmation de leur « responsabilité individuelle » s'inscrivent, dans une déjà longue tradition politique de droite et de gauche, en France et aux États-Unis. On les trouve exprimées dans ce pays par Ronald Reagan dès 1983 et par George Bush en 1989. Mais on trouve le même genre de discours en France, chez Lionel Jospin et Élisabeth Guigou ou encore chez Nicolas Dupont-Aignan en 1999<sup>11</sup>.

7. Frédéric Lebaron, Fanny Jedlicki et Laurent Willemez, « La sociologie, ce n'est pas la culture de l'excuse ! », *Le Monde*, 14/12/2015.

8. Bernard Lahire, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, 2016.

9. En fait, les politiques ne mettent pas seulement en cause « l'excuse sociologique », mais parfois l'existence même de la discipline. Ainsi, suite à une lettre du ministre de l'Éducation japonais adressée aux présidents des 86 universités du pays qui leur demandait « d'abolir ou de convertir ces départements pour favoriser les disciplines qui servent mieux les besoins de la société », 26 universités japonaises ont annoncé la fermeture de 26 facultés de sciences humaines et sociales (*Le Monde*, 17/9/2015). Voir aussi, Michel Wieviorka, « Les sciences humaines et sociales sur la sellette », *FMSH, Lettre d'Information*, 10/2/2106.

10. Loïc Wacquant, « "Excuses sociologiques" et "responsabilité individuelle" », *La Vache folle*, n° 25, 2000, p. 16-17.

11. Voir aussi la charge de Philippe Val contre ce qu'il appelle « le sociologisme » ou

3. New York, 23/9/2008.

4. Cit. in « Culture de l'excuse : les sociologues répondent à Valls », art. cit.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

### « Excuses sociologiques » et « responsabilité individuelle »<sup>12</sup>

Ronald Reagan (1983)

« Il n'est que trop évident que l'essentiel de notre problème de criminalité a été causé par une philosophie sociale qui conçoit l'homme comme étant principalement un produit de son environnement matériel. Cette même philosophie de gauche [...] voit les criminels comme des produits malheureux de mauvaises conditions socioéconomiques ou du fait d'être issus d'un groupe défavorisé. C'est la société, disaient-ils, et non pas l'individu, qui est en défaut quand un crime est commis. C'est à nous la faute ».

George Bush (1989)

« Nous devons élever la voix et corriger une tendance insidieuse - la tendance qui consiste à mettre le crime sur le compte de la société plutôt que sur celui de l'individu. [...] En ce qui me concerne, comme la majorité des Américains, je pense que nous pourrions commencer à bâtir une société plus sûre en nous mettant d'abord d'accord sur le fait que ce n'est pas la société elle-même qui est responsable du crime : ce sont les criminels qui sont responsables du crime ».

Lionel Jospin (1999)

« Ces problèmes [de sécurité] sont liés à des phénomènes graves d'urbanisme mal maîtrisé, de déstructuration

« l'avènement de l'ère sociologique » (*Malaise dans l'inculture*, Paris, Éditions Grasset, 2015).

12. Cit. in Loïc Wacquant, « «Excuses sociologiques» et «responsabilité individuelle» », art. cit.

familiale, de misère sociale, mais aussi de défaut d'intégration d'une partie de la jeunesse vivant dans les cités. Mais ceux-ci ne constituent pas pour autant une excuse pour des comportements individuels délictueux. Il ne faut pas confondre la sociologie et le droit. Chacun reste responsable de ses actes. Tant qu'on admettra des excuses sociologiques et qu'on ne mettra pas en cause la responsabilité individuelle, on ne résoudra pas ces questions »

Elisabeth Guigou (1999)

« Notre tournant à tous doit être un tournant vers le principe de réalité. Qui ne voit que certaines méthodes de prévention entretiennent, parfois par inadvertance, une certaine culture de l'indulgence qui déresponsabilise les individus ? Peut-on construire l'autonomie d'un jeune en lui concédant sans arrêt que ses infractions ont des causes sociologiques voire politiques – auxquelles bien souvent il n'aurait pas pensé tout seul – et alors qu'une masse de ses semblables, placés exactement dans les mêmes conditions sociales, ne commettent aucun délit ».

Nicolas Dupont-Aignan (1999)

« À force d'excuser sans cesse les auteurs de violences urbaines, on prend le risque d'alimenter les phénomènes de délinquance. [...] Quelle que soit la raison profonde et réelle de la fracture sociale, il est inacceptable de chercher des excuses à des actes inexcusables. Les trois millions de chômeurs sont-ils autorisés aujourd'hui à voler, piller et casser ? ».

## Expliquer sociologiquement n'est pas juger

Au refus exaspéré de « l'excuse sociologique » par le Premier ministre, la réponse de Bernard Lahire comme celle de l'AFS et de l'ASES est, en quelque sorte, « syndicale ». Récusant la confusion entre explication et jugement (p. 35), Bernard Lahire revendique « l'irresponsabilité politique ou morale » des savants (p. 116).

« Penser que chercher les “causes” ou, plus modestement, les “probabilités d'apparition”, les contextes ou les “conditions de possibilité” d'un phénomène revient à “excuser”, au sens de “disculper” ou d'“absoudre” les individus, relève de la confusion des perspectives », écrit-il (p. 36)<sup>13</sup>. Confusion entre un plan non normatif propre à la connaissance scientifique et un plan normatif propre à la justice, entre travail de description et d'interprétation et travail de justification ou de dénonciation, entre explication (scientifique) et justification ou légitimation (politique ou éthique), entre sociologie et droit<sup>14</sup>. « Affirmer que comprendre “déresponsabilise” les individus impliqués, c'est rabattre indûment la science sur le droit »<sup>15</sup> (p. 36-37), « le savant

étudie “ce qui est” et n'a pas à apprécier si “ce qui est” est “bien” ou “mal” » (p. 35), « la sociologie n'excuse, ni n'accuse » (p. 53), écrit ainsi Bernard Lahire.

Cette distinction entre point de vue scientifique et point de vue normatif trouve un prolongement dans la réaffirmation de l'écart professionnel entre « le savant » et « le politique ». « Nous ne sommes ni des procureurs, ni des avocats de la défense, ni des juges, mais des chercheurs, écrit Bernard Lahire, et notre métier consiste à rendre raison, de la façon la plus rigoureuse et la plus empiriquement fondée possible, de ce qui se passe dans le monde social »<sup>16</sup>. L'autonomie professionnelle des chercheurs est, en effet, une condition de possibilité de la connaissance scientifique qui se conquiert grâce à « l'irresponsabilité politique ou morale des savants qui n'ont pas à se demander si ce qu'ils découvrent va plaire ou déplaire, être utile ou inutile » (p. 116). Et c'est pourquoi, selon Bernard Lahire qui s'inscrit dans la perspective wébérienne<sup>17</sup>, « le sociologue doit [...] s'abstenir de tout jugement et ne pas se prononcer [...] sur la nécessité ou pas de punir » (p. 43). En définitive, il s'agit de revendiquer pour la sociologie (comme pour toute autre science) « la recherche désintéressée de la vérité ».

Il semble en effet *a priori* absurde d'accuser les sociologues qui s'efforcent de rendre compte sociologiquement de la délinquance de vouloir justifier le crime<sup>18</sup>. Par ailleurs, on ne peut que

13. Dans la suite de ce texte, les renvois au livre de Bernard Lahire sont mentionnés entre parenthèses.

14. Bernard Lahire cite (p. 33) Alexandre Zinoviev : « Comprendre ne signifie pas justifier. On peut comprendre sans justifier. On peut justifier sans comprendre. La justification est un phénomène d'ordre moral, la compréhension d'ordre gnoseologique » (*Le Héros de notre jeunesse*, Paris, Julliard/L'Âge d'homme, 1984).

15. Tel est, d'ailleurs, le point de vue défendu par Lionel Jospin : « Il ne faut pas confondre la sociologie et le droit » (cit. *supra* « Excuses sociologiques » et « responsabilité individuelle »).

16. *Ibid.*

17. Selon Max Weber, « Une science empirique ne saurait enseigner à qui que ce soit ce qu'il doit faire, mais seulement ce qu'il peut et – le cas échéant – ce qu'il veut faire » (*Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965, p. 126).

18. « Tout le monde trouverait ridicule de dire qu'en étudiant les phénomènes climatiques,

souscrire à la revendication d'autonomie de la sociologie par rapport à l'emprise étatique, politique, médiatique : il s'agit bien, en effet, d'une condition nécessaire, sinon suffisante, d'une pratique scientifique. Mais, comment expliquer sociologiquement cette confusion récurrente chez les politiques entre explication et excuse sociologiques ?

### L'explication sociologique déplace « les causes » de l'individu vers la société

Pour la plupart des hommes politiques, l'explication sociologique déplace la responsabilité de l'individu vers la société : elle « excuse » les délinquants ou les terroristes et « accuse » la société qui les engendre. Ainsi Ronald Reagan, George Bush ou Lionel Jospin<sup>19</sup> considèrent-ils que l'explication sociologique déplace « les causes » de la délinquance, des individus vers l'ordre social : ce faisant, elle « désindividualise », « socialise », « politise » les « causes » de la délinquance. Or, comme le dit George Bush, « ce sont les criminels qui sont responsables du crime ». Le fait est, en effet, que la sociologie, inscrite dans la lignée de Durkheim, exige que « le social soit expliqué par le social et par le social seulement »<sup>20</sup>.

les chercheurs se rendent complices des tempêtes meurtrières », relève Bernard Lahire (in « Culture de l'excuse : les sociologues répondent à Valls », art. cit.).

19. Cit. *supra* « Excuses sociologiques » et « responsabilité individuelle ».
20. Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le Métier de sociologue*, Paris, École Pratique des Hautes Études, Mouton and Bordas, 1968, p. 42. Ce précepte durkheimien n'implique pas pour autant « la prétention sociologiste à rendre raison

Si ce parti pris fondateur de la sociologie suscite tant de résistances<sup>21</sup>, c'est, selon Bernard Lahire, parce qu'il remet en cause « l'illusion selon laquelle chaque individu serait un atome isolé, libre et maître de son destin, petit centre autonome d'une expérience du monde, avec ses choix, ses décisions et ses volontés sans contraintes ni causes » (p. 8). De façon générale, les hommes politiques souscrivent, en effet, à « l'illusion humaniste » ordinaire qu'expliquaient les auteurs du *Métier de sociologue* : « Entendant rester maître et possesseur de lui-même et de sa propre vérité, ne voulant connaître d'autre déterminisme que celui de ses propres déterminations (même s'il leur concède l'inconscience), l'humaniste naïf qu'il y a en tout homme ressent comme une réduction sociologiste ou matérialiste toute tentative pour établir que le sens des actions les plus personnelles et les plus transparentes n'appartient pas au sujet qui les accomplit mais au système complet des relations dans lesquelles et par lesquelles elles s'accomplissent »<sup>22</sup>. Cette illusion humaniste est fondatrice, selon Bernard Lahire, de diverses fictions :

sociologiquement de tous les aspects de la réalité humaine » (*ibid.*). Dans le cas de la délinquance, il y a évidemment des cas dont la sociologie doit renoncer à rendre compte et où elle doit passer le relais à la psychologie, la psychanalyse ou la psychiatrie. De façon générale, il faudrait s'interroger sur la cohabitation – concurrence ou convergence ? – des explications proposées par ces disciplines.

21. Sur ce sujet, voir Pierre Bourdieu, « Une science qui dérange », in *Questions de Sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980, p. 19-36.
22. Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le Métier de sociologue*, Paris, École Pratique des Hautes Études, Mouton and Bordas, 1968, p. 39.

1°) Une fiction juridique : « La philosophie du sujet libre n'est [...] que le prolongement de la philosophie judiciaire de base », écrit-il (p. 28-29). La *Théorie pure du droit* d'Hans Kelsen<sup>23</sup> repose, en effet, sur l'axiome que « pour pouvoir juger, il faut mettre entre parenthèses les déterminismes et postuler que chacun est l'origine de ses actes ».

2°) Une fiction idéologique : l'idéologie méritocratique du *self-made man* (qui se diversifie en « idéologie du don », du « talent » ou du « génie »<sup>24</sup>), sociodicée du privilège de « ceux qui ont réussi », repose, elle aussi, sur la fiction de la responsabilité individuelle, le déni de l'inégalité des héritages économiques, culturels sociaux et la projection d'un *habitus* d'héritier dans une tête de déshérité.

3°) Une fiction économique : la croyance à l'individu conscient, libre et responsable est, en effet, nécessaire à l'invention de l'*homo œconomicus* qui peut se décliner dans d'autres domaines et prétend, par exemple, rendre compte des pratiques délinquantes en les décrivant comme une conséquence d'un « choix rationnel »<sup>25</sup> (théorie reprise à son compte – sans doute sans le savoir – par Julien Dray qui déclare qu'« on choisit de devenir délinquant »<sup>26</sup>).

Paradoxalement, ces fictions asso-

ciées à la croyance doxique au « libre arbitre » vont souvent de pair avec la croyance au déterminisme biologique (qu'il s'agisse de l'idéologie du don ou de celle du criminel-né) : « on peut s'étonner, écrit Bernard Lahire, du fait que les mêmes qui rejettent le déterminisme, lorsqu'il est mis en évidence par les sciences sociales, peuvent adhérer à un déterminisme biologique naturalisant autrement plus implacable » (p. 57). En fait, la mise en cause de « la nature humaine » (qu'elle soit bonne ou mauvaise) a le double avantage – du point de vue des dominants – de ne pas mettre en cause l'ordre social et de cantonner le jugement dans un registre affectif, émotionnel, plus propice que celui de la raison, à la réception des discours guerriers.

Mais l'explication sociologique est-elle aussi déterministe que celle de la biologie ? En d'autres termes, peut-elle exempter le criminel de la responsabilité de son crime, comme la science médicale exonère le malade de celle de sa maladie ? Peut-on considérer que le genre de déterminations que s'efforce de mettre en évidence la sociologie puisse valoir comme « excuse sociologique » ?

### L'explication sociologique excuse-t-elle ?

L'intention scientifique de la sociologie implique, en effet, une forme de déterminisme. « Comme toute science, écrit Bourdieu, la sociologie accepte le principe du déterminisme entendu comme une forme du principe de raison suffisante. La science qui doit rendre raison de ce qui est postule par là même que rien n'est sans raison

23. Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, Paris, LGDJ, 1999 [1934].

24. Sur ce sujet, voir Manuel Schotté, « Le don, le génie et le talent. Critique de l'approche de Pierre-Michel Menger », *Genèses*, 2013/4, n° 93, p. 144-159.

25. Gary Becker, « Crime and Punishment : an Economic Approach », *Journal of Political Economy*, 76 (2), 1968.

26. Cit. in Bernard Lahire, *Pour la sociologie*, op. cit., p. 34.

d'être »<sup>27</sup>. Dans cette perspective, il s'agit d' « expliquer ou de comprendre pourquoi telle institution ou telle pratique est plutôt que de ne pas être et pourquoi elle est ainsi plutôt que de toute autre façon »<sup>28</sup>. Les explications sociologiques mettent ainsi en évidence des logiques sociales capables de rendre compte de régularités statistiques, qu'il s'agisse du choix du conjoint (logique de l'homogamie), de la réussite scolaire (logique de l'héritage culturel), des goûts et des dégoûts (logique de la distinction), ou encore de la sociogénèse des trajectoires délinquantes<sup>29</sup>. Elles s'efforcent, écrit Bernard Lahire, de « rendre raison d'actes qui paraissent parfois ne pas en avoir » (p. 40). Et c'est pourquoi Hervé Glévaec qui considère qu'« expliquer, c'est donner la cause et énoncer les déterminations » en déduit que « la sociologie excuse chaque fois qu'elle est déterministe »<sup>30</sup>.

27. Pierre Bourdieu, « Le sociologue en question », in *Questions de sociologie*, op. cit., p. 44.

28. *Ibid.*, p. 34.

29. Pour une tentative synthétique, voir Gérard Mauger, *Sociologie de la délinquance juvénile*, Paris, Éditions la Découverte, Coll. « Repères », 2009.

30. « Expliquer, c'est excuser », *Libération*, 24/1/2016. Selon Hervé Glévaec, l'intention d'expliquer « exclut la question de la signification morale d'un acte [...] la prise en considération de l'intentionnalité et donc de la morale ». Or, précise-t-il, « la valeur morale fait partie du sens visé par l'individu : il peut vouloir faire le mal, transgresser, terroriser. Et on doit supposer qu'un individu sait ce qu'il fait ». S'il est vrai que l'explication sociologique doit inclure la compréhension du sens qu'attribuent les enquêtés à leurs pratiques, la sociologie ne saurait se satisfaire d'une explication par « l'intention » : comment, en effet, rendre compte de ce genre d'« intention » ? Faut-il y voir la main du Diable ? En fait, il s'agit d'expliquer comment on peut en venir à ce genre d'« intention » ou, plus précisément, de pratiques et de discours tenus à leur propos.

Dans le cas des djihadistes, si l'on peut constater avec Farhad Khosrokhavar, « qu'il existe en Europe une armée de réserve djihadiste dont les acteurs sont des jeunes Européens souffrant d'exclusion sociale ou ayant grandi en banlieue »<sup>31</sup>, l'explication sociologique du phénomène ne se réduit évidemment pas à une cause économique (l'exclusion sociale) ou écologique (la socialisation en banlieue). Pour tenter d'expliquer sociologiquement l'apparition de djihadistes dans la société française<sup>32</sup>, il faudrait au moins s'interroger sur leur classe sociale d'origine (populaire avec une variante plus haute), sur leur genre (masculin avec une variante féminine), sur leur cursus scolaire (« court » avec une variante plus longue), sur d'éventuelles pratiques délinquantes et d'éventuels passages par le système carcéral, sur leur investissement religieux (avec la variante de la conversion), sur leur appartenance à des groupes restreints de fondamentalistes, sur leurs voyages et leurs stages à l'étranger, etc.<sup>33</sup>

Mais il faut évidemment s'interroger sur le degré d'avancement de la sociologie dans tel ou tel domaine d'investigation et sur le genre de déterminations qu'elle met en évidence. Robert Bini-ditto, journaliste-romancier libertarien, objecte que « les excuses sociologiques sont une insulte faite aux millions de

31. Cit. in « Culture de l'excuse : les sociologues répondent à Valls », art. cit.

32. Pour une ébauche de programme de recherche à propos des attentats de janvier 2015 à Paris, voir Gérard Mauger, « Sur les attentats des 7 et 9 janvier 2015 », *Savoir/Agir*, n° 31, mars 2015, p. 81-88.

33. Ce genre d'enquête supposerait d'avoir accès aux fiches S qui ne sont évidemment pas disponibles... C'est dire la fragilité des explications diffusées par les experts...

personnes issues de milieux défavorisés qui se sont tenues à l'écart du crime »<sup>34</sup> et c'est le même genre de critique qu'oppose Élisabeth Guigou en rappelant « qu'une masse de [...] semblables, placés exactement dans les mêmes conditions sociales, ne commettent aucun délit »<sup>35</sup>. De même, Nicolas Sarkozy déclarait après l'incendie d'un bus à Marseille en 2006 : « le chômage, les discriminations, le racisme, l'injustice ne sauraient excuser de tels actes ». Il est vrai, en effet, que ce genre d'explications ne saurait suffire à rendre compte des pratiques délinquantes. À ce genre de mise en cause de la capacité explicative de la sociologie, on peut répondre :

1°) qu'elle méconnaît (et sous-estime) les explications sociologiques des pratiques délinquantes ;

2°) qu'il faut s'interroger sur le genre de déterminations que la sociologie met en évidence. Bernard Lahire souligne ainsi la confusion entre déterminisme et caractère prévisible des événements, entre certain et probable (p. 58)<sup>36</sup>. En fait, la sociologie n'est pas déterministe au sens où l'est l'astronomie<sup>37</sup> : elle met en

évidence des conditions de possibilité, des contraintes internes (celles, incorporées, de l'*habitus*) et des contraintes externes (qui définissent un ordre social). Parce qu'il est impossible de réduire un contexte d'action à quelques variables, parce qu'il est difficile de cerner tous les aspects d'un *habitus*, parce qu'il est plus difficile encore de prévoir les effets précis de la rencontre entre un *habitus* et un contexte, « ce sont au mieux des probabilités d'apparition de comportements ou d'événements qui sont calculées » (p. 58).

3°) que les explications sociologiques standard mises en avant par Robert Beniditto ou Élisabeth Guigou pour les disqualifier sont certes rudimentaires, mais qu'elles contribuent néanmoins à expliquer pourquoi, dans ces conditions, certaines trajectoires peuvent s'infléchir vers des pratiques délinquantes. Reste que l'explication sociologique est évidemment perfectible : pour répondre à l'objection d'Élisabeth Guigou, on peut montrer que les délinquants ne sont justement pas « placés *exactement* »<sup>38</sup> dans les mêmes conditions sociales »<sup>39</sup>.

4°) qu'on peut prendre le parti de réserver aux individus des marges de liberté, rétablissant ainsi un espace de responsabilité individuelle entre contraintes externes et contraintes internes (celles de l'*habitus*)<sup>40</sup>. Dans

34. Cit. in Xavier Molénat, « La sociologie excuse-t-elle les terroristes ? », *AlterEco+*, 1/12/2015.

35. Cit. *supra* « Excuses sociologiques » et responsabilité individuelle ».

36. Max Weber dissocie prévisibilité et possibilité d'une anticipation.

37. Catherine Colliot-Thélène fait remarquer que « les incertitudes méthodologiques ou interprétatives se rencontrent dans d'autres sciences » : « il est probable, écrit-elle, que seule l'astronomie telle qu'elle a été développée à partir de Newton par d'Alembert, Euler, Lagrange, puis systématisée par Laplace, a jamais effectivement correspondu [au programme fort du déterminisme] » (« Expliquer/comprendre : relecture d'une controverse », *Espace Temps*, n° 84-86, 2004, note 6, p. 8).

38. Je souligne.

39. Cit. *supra* « Excuses sociologiques » et « responsabilité individuelle ».

40. Ainsi permettent-elles à Hervé Glévarec de rétablir l'intention morale et la responsabilité comme principes explicatifs des conduites humaines (« Expliquer, c'est excuser », art. cit.).

cette perspective, il faut se demander si l'explication sociologique est assez déterministe pour excuser sociologiquement le crime et déresponsabiliser le criminel. Mais on peut aussi prendre le parti de ne voir dans ces marges de liberté qu'« une forme subtile de démission scientifique » (p. 63). La logique de la recherche scientifique impose, en effet, de poursuivre toujours plus avant la mise en évidence de causes sociales jusqu'alors passées inaperçues.

Si l'explication sociologique est évidemment perfectible, elle contribue néanmoins à invalider la croyance au « libre choix de la délinquance ». On peut alors se demander si ce parti pris scientifique (ou explicatif) affranchit le sociologue de tout jugement normatif. La recherche désintéressée de la vérité est-elle possible dans la pratique du métier de sociologue ?

### L'impossible « neutralité axiologique »

L'invitation wébérienne à la « neutralité axiologique »<sup>41</sup> est-elle possible ? Le sociologue peut-il vraiment « considérer les fait sociaux comme des choses »<sup>42</sup> ? Ou ne s'agit-il là que de leurre imposés par la bienséance académique ? La pratique du métier de sociologue montre à l'évidence que la neutralité axiologique est pratiquement intenable.

41. Sur ce sujet, voir Max Weber, *La Science, profession et vocation*, suivi de *Leçons wébériennes sur la science et la propagande*, par Isabelle Kalinowski, traduction française d'Isabelle Kalinowski, Marseille, Éditions Agone, 2005.

42. Émile Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1981, p. 15.

1°) Ayant pour objet le monde social, le sociologue, qu'il le veuille ou non, est partie prenante des luttes qui ont pour objet le monopole de la représentation légitime du monde social où s'opposent tous ceux – politiques, journalistes, sociologues, etc. – qui tentent d'imposer leur point de vue<sup>43</sup>.  
2°) Appartenant au monde social qu'il étudie, le sociologue a nécessairement une représentation préalable, plus ou moins normative, de l'objet qu'il étudie (dans le cas présent, les délinquants, les djihadistes) : il peut, au mieux, tenter de suspendre son point de vue. En fait, cette représentation initiale et les intérêts politiques ou éthiques qui en sont solidaires décident du choix d'objet<sup>44</sup>. Et c'est dans la mesure où ce rapport initial à l'objet, qui préside à son éléction, oriente le regard, qu'il s'agit de l'objectiver pour tenter d'en contrôler les effets.

3°) Le sociologue ayant affaire à un objet qui parle, l'expérience, le point de vue, le vécu de ses enquêtes font partie de son objet (même s'il ne s'y réduit pas)<sup>45</sup>. Mais l'essai

43. Sur ce sujet, voir Gérard Mauger, « La sociologie est une science politique », *Cités*, n° 51, 2012/3, p. 33-46.C

44. Selon Weber, « une portion seulement de la réalité singulière prend de l'intérêt et de la signification à nos yeux, parce que seule cette portion est en rapport avec les idées de valeurs culturelles avec lesquelles nous abordons la réalité concrète » (*Essais sur la théorie de la science*, op. cit., p. 163).

45. « Il y a une vérité objective du subjectif [...] Ce serait trahir l'objectivité que de faire comme si les sujets sociaux n'avaient pas de représentation, pas d'expérience des réalités que construit la science [...] Il faut donc accéder à une objectivité plus haute qui fait place à cette subjectivité. Les agents ont un vécu qui n'est pas la vérité complète de ce qu'ils font et qui fait pourtant partie de la

de compréhension n'implique pas plus une neutralité fictive du sociologue que le devoir d'endosser « la cause » de ses enquêtés, ni d'ailleurs l'interdiction de le faire. Quoi qu'il en soit, si contrôlé soit-il, le rapport initial du sociologue à son objet n'est évidemment pas sans effets dans la pratique de l'enquête. Dans l'adresse « Au lecteur » de *La Misère du monde*, Pierre Bourdieu invite à « prendre les gens comme ils sont », à « les appréhender comme nécessaires, à [les] nécessiter, en les rapportant méthodiquement aux causes et aux raisons d'être ce qu'ils sont »<sup>46</sup>, et, dans cette perspective, à « se situer en pensée » à la place qu'ils occupent dans l'espace social<sup>47</sup> en faisant sien le principe spinoziste : « ne pas rire, ne pas pleurer, ne pas détester mais comprendre ». Si cet appel à « prendre les gens comme ils sont » ne soulève pas de difficultés particulières quand le chercheur éprouve une forme de sympathie à l'égard du groupe qu'il étudie<sup>48</sup>, l'empathie

que suppose la compréhension est d'autant plus problématique que l'aversion du sociologue à l'égard de ses enquêtés est plus grande<sup>49</sup>. Dans les deux cas, l'impossible neutralité axiologique du sociologue porte à conséquences. La sympathie l'expose à se voir enrôlé dans le groupe qu'il étudie, à se convertir à « la cause » de l'objet étudié et à la créditer d'une forme de légitimité, le plus souvent en habilitant scientifiquement le point de vue des enquêtés ou de leur porte-parole<sup>50</sup>. À l'inverse, l'antipathie sinon l'aversion du sociologue risquent de le rendre aveugle et sourd au point de vue des enquêtés. Dans les deux cas, ses efforts d'empathie, heureux ou malheureux, l'exposent à deux formes de renoncement à la sociologie : l'alignement sur le discours des enquêtés ou la substitution ethnocentrique de son propre discours à celui des enquêtés (en toute méconnaissance de leur point de vue). De façon générale, la conversion des intérêts politiques ou

vérité de leurs pratique » (Pierre Bourdieu, « Une science qui dérange », art. cit., p. 32). L'opposition classique, réactivée par Hervé Glévaec (« Expliquer, c'est excuser », art. cit.), entre expliquer et comprendre, supposée correspondre à celle entre « phénomènes physiques externes » et « vécus internes » et, en définitive, à la bipartition entre « sciences de la nature » et « sciences de l'esprit » vise, comme le montre Catherine Colliot-Thélène, à « soustraire les sciences de l'esprit aux contraintes de l'objectivité scientifique » (« Expliquer/comprendre : relecture d'une controverse », art. cit.).

46. Pierre Bourdieu, « Au lecteur », in *La Misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 7-8.

47. Pierre Bourdieu, « Comprendre », in *La Misère du monde*, op. cit., p. 910.

48. Voir Lilian Mathieu, « Sociologie des engagements ou sociologie engagée ? Sur

quelques problèmes axiologiques qui se posent à la sociologie des mobilisations », *SociologieS*, 2/11/2015.

49. Sur ce cas de figure, voir Martina Avanza, « Comment faire de l'ethnologie quand on n'aime pas "ses indigènes" ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », in Didier Fassin et Alban Bensa (dir.), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, Éditions La Découverte, 2008, p. 41-58. Dans un autre registre, voir aussi Philippe Bourgois, *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 39-47.

50. Voir Lilian Mathieu, « Sociologie des engagements ou sociologie engagée ? », art. cit. Il faudrait se demander ce que la critique de la sociologie dite « en surplomb » (au prétexte que les enquêtés en sauraient autant sinon plus que le sociologue) doit à l'engagement du sociologue en faveur de la cause de ses enquêtés.

éthiques initiaux en intérêt scientifique implique une tension inévitable et plus ou moins déséquilibrée entre engagement et distanciation<sup>51</sup>. Mais, plutôt que de se réclamer d'une neutralité axiologique illusoire, il s'agit d'objectiver autant que faire se peut le rapport du chercheur à son objet de recherche, d'explicitier les références normatives qui guident les sympathies/antipathies du sociologue et tenter d'éviter ainsi le genre de sociologie qui en dit plus long sur le sociologue que sur son objet.

4°) On peut enfin se demander si la pratique de l'enquête et la recherche d'explications sociologiques n'influencent pas le jugement moral du sociologue sinon sur la délinquance ou le djihad, du moins sur les délinquants et les djihadistes. Tenter de rendre raison des trajectoires qui conduisent à ce type de pratiques ou à s'engager dans telle ou telle « cause », les « nécessiter » comme dit Bourdieu, infléchit, me semble-t-il, le regard porté sur elles. Si, comme le note Bernard Lahire, « juger (et punir) n'interdit pas de comprendre » (p. 37), on peut aussi se demander si « l'explication-compréhension » sociologique n'infléchit pas le jugement. Dans la mesure où une pratique réflexive de l'enquête sociologique substitue aux représentations spontanées une représentation mieux informée et contrôlée, soumet les préjugés à l'examen, contribue à rendre intelligibles des pratiques *a priori* incompréhensibles et parvient, au moins dans certains

cas, à les « nécessiter », on peut supposer qu'elle infléchit le jugement moral porté, sinon sur les pratiques (qu'il s'agisse de délinquance ou d'attentats terroristes), du moins sur les agents. De ce point de vue, le travail sociologique s'apparente à celui des juges d'instruction ou des avocats de la défense qui, selon Bernard Lahire, « cherchent, au-delà de l'établissement des faits, à rendre raison des actes commis et à mettre en lumière la personnalité et les contextes de vie des inculpés » (p. 113). Et s'il est vrai, comme le note Bernard Lahire, que « même la justice ne peut se satisfaire pleinement des visions abstraites de l'Homme libre et maître de son destin » (p. 114) et que l'enquête de personnalité peut valoir des circonstances atténuantes, on voit mal pourquoi ce qui est accordé à l'explication psychologique ne vaudrait pas également pour l'explication sociologique.

### Les conséquences politiques de l'explication sociologique

De même, on peut se demander enfin si la recherche d'une explication sociologique doit (peut) rester sans conséquences. Citant Durkheim qui considérait que « la science commence dès que le savoir, quel qu'il soit, est recherché pour lui-même », que le savant « en tant qu'il se livre à l'investigation scientifique, [...] se désintéresse des conséquences pratiques » et que « son rôle est d'exprimer le réel non de le juger »<sup>52</sup>, Bernard Lahire soutient que le sociologue n'a pas à se prononcer sur les conséquences à tirer de son travail.

51. Norbert Elias, *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Éditions Fayard, 1993.

52. Émile Durkheim, *Éducation et Sociologie*, Paris, PUF, 1989, p. 71.

Mais, évoquant Durkheim qui estimait que « nos recherches ne méritent pas une heure de peine si elle ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif »<sup>53</sup>, il concède que le sociologue « peut éventuellement prendre [la question de la réaction sociale] à bras le corps et chercher à connaître les effets différentiels des divers modes de traitement des criminels » (p. 43) et soutient que la compréhension sociologique conduit à récuser les « attitudes émotionnelles » (p. 47), à se défier du « désir de punition » (p. 48) et à « se donner la possibilité d'agir » (p. 46). C'est dans cette perspective que Farhad Khosrokhavar déclare que « le Premier ministre semble oublier que la sociologie, en regardant à la loupe les trajectoires de djihadistes, peut donner des clés de compréhension et donc des pistes pour en sortir »<sup>54</sup>. Dans la mesure, en effet, où « tout progrès dans la connaissance de la nécessité est un progrès dans la liberté possible »<sup>55</sup>, on peut se demander comment le sociologue pourrait être le seul à n'avoir pas de point de vue sur « ce qui est fait », sur « ce qu'il faudrait faire », sur « comment le faire » et, bien sûr, « dans quel but »<sup>56</sup>. S'il semble raisonnable, par exemple, de mettre hors d'état de nuire les djihadistes qui

sont susceptibles de passer à l'acte, le sociologue peut au moins rappeler qu'il n'y a là qu'une solution à court terme qui n'empêche en rien qu'apparaissent de nouveaux candidats (tant que restent en place les mécanismes qui permettent d'expliquer leur apparition). ■

53. Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1991, p. XXXIX.

54. Cit. in « Culture de l'excuse : les sociologues répondent à Valls », art. cit.

55. Pierre Bourdieu, « Le sociologue en question », art. cit., p. 44-45.

56. « Une des choses que l'on pardonne difficilement à Pierre Bourdieu est sûrement d'avoir voulu rester logique [dans une époque qui ne déteste rien autant que la logique] et d'avoir été un des rares intellectuels d'aujourd'hui à être capable de tirer des conséquences », écrit ainsi Jacques Bouveresse (*Pierre Bourdieu, savant et politique*, Marseille, Agone, 2002, p. 35).